

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

EDUCATEUR :
APPROCHE
CONCEPTUELLE
1

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 983017U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2005,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

EDUCATEUR: APPROCHE CONCEPTUELLE 1

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les notions théoriques et les outils techniques qui fondent le champ conceptuel et le contexte du travail socio-éducatif.

D'autre part, cette unité de formation vise à initier l'étudiant à l'approche pluridisciplinaire et à une réflexion critique fondée sur l'articulation entre les fondements théoriques et le champ professionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'éducation, par écrit et/ou oralement :

- ◆ dégager les idées principales du texte ;
- ◆ répondre à des questions en faisant appel exclusivement au texte remis ;
- ◆ poser une réflexion critique sur ce texte ;
- ◆ utiliser les règles élémentaires de la syntaxe de la langue française.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat du 2^{ème} degré de l'enseignement secondaire (C2D) ou
Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou
Certificat de l'enseignement technique secondaire inférieur (CTSI).

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. <u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de Périodes</u>
Psychopédagogie	CG	A	52
Sociologie	CT	B	24
Philosophie	CT	B	16
Déontologie	CT	B	12
Français	CG	A	24
Législation	CT	B	16
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	36
Total des périodes			180

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

au départ de situations exemplatives :

4.1. Psychopédagogie

- ◆ d'aborder les notions spécifiques à la pratique de l'éducateur: comportement, personnalité, caractère, émotion, perception, intelligence, apprentissage, ... ;
- ◆ de définir les notions d'attitudes et de comportements et d'en identifier les déterminants (sociaux, biologiques,...) ;
- ◆ d'expliquer certains aspects du développement psychologique général de la personne :
 - ◆ la construction de l'individu : l'inné et l'acquis, ...
 - ◆ les besoins psychologiques fondamentaux des individus,
 - ◆ les étapes de la vie,
 - ◆ la notion de crise,
 - ◆ etc ;

- ◆ de nuancer les notions de normal et de pathologique, d'un point de vue historique, culturel et personnel ;
- ◆ d'aborder les liens existant entre la connaissance du développement psychologique général de la personne et les attitudes éducatives ;
- ◆ de définir la psychologie comme science du comportement humain et des processus mentaux et d'en délimiter le champ ;
- ◆ d'illustrer en quoi l'action éducative est une interaction dynamique ;
- ◆ de décrire en quoi les apprentissages sont en lien avec les sentiments, l'intelligence, l'affirmation de soi, la motivation, l'environnement,...

4.2. Sociologie

- ◆ d'expliciter le rôle de la famille et de l'école dans le processus de socialisation et de construction identitaire ;
- ◆ de définir et d'utiliser dans l'analyse de problématiques relevant du travail socio-éducatif des concepts tels que :
 - ◆ valeurs, cultures, sociétés,
 - ◆ groupes sociaux, contrôle social, agents sociaux, milieu social, appartenance sociale;
- ◆ d'analyser la notion de "sociétés" en tant que lieu d'exercice du droit plutôt que d'entrave à la liberté ;
- ◆ de poser une réflexion sur le rôle et la fonction de l'éducateur dans ces matières.

4.3. Philosophie

- ◆ d'illustrer au travers d'une démarche philosophique les concepts de droit commun et de liberté individuelle ;
- ◆ de se questionner sur des questions philosophiques telles que :
 - ◆ l'humanité,
 - ◆ les préjugés,
 - ◆ l'argumentation,
 - ◆ la citoyenneté,
 - ◆ le principe d'autorité ;
- ◆ d'illustrer en quoi une démarche philosophique peut éclairer des problématiques actuelles du travail socio-éducatif dans des domaines différents.

4.4. Déontologie

- ◆ d'énoncer les notions théoriques de base de la déontologie professionnelle en vigueur dans les secteurs d'intervention des éducateurs et de les utiliser pour analyser des situations professionnelles ;
- ◆ de définir les principes de la responsabilité des éducateurs tant vis-à-vis des bénéficiaires que des employeurs ou du mandat donné au service ou à l'institution.

4.5. Français

- ◆ d'exprimer oralement et par écrit de façon correcte [grammaire et syntaxe : le temps (passé, présent, futur), les rapports de circonstances (causes, but, conditions, ...)], une opinion, un sentiment, un récit ou un discours ;
- ◆ de réaliser des résumés et des synthèses de documents, de situations, de témoignages ou de réunions.

4.6. Législation

- ◆ de situer la place et le rôle des différents cadres légaux dans la relation éducative et le travail socio-éducatif ;
- ◆ d'identifier le(s) rôle(s) et fonction des intervenants dans le monde judiciaire ;
- ◆ d'illustrer certaines notions telles que responsabilité civile, pénale, place du bénéficiaire comme sujet de droit.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, *au travers d'épreuves écrites et/ou orales*, l'étudiant sera capable, *tout en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française* :

- ◆ de définir, d'utiliser ou d'illustrer des concepts et procédures relatifs à la psychologie, à la sociologie, à la législation, à la philosophie et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel du travail socio-éducatif;
- ◆ d'analyser une situation professionnelle en utilisant ces concepts et procédures.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré d'intégration des concepts,
- ◆ la précision de l'analyse,
- ◆ la capacité à faire des liens entre les différentes activités d'apprentissage.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant. Pour le cours de « LEGISLATION », il sera un enseignant ou un expert. L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique dont notamment la gestion de dossiers relevant du champ socio-éducatif.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.